

Retraites de base

au 1^{er} janvier 2027



Revalorisation en discussion : le taux définitif n'est pas encore fixé

Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2027, le gouvernement propose une revalorisation modulée selon le montant total des pensions.

**Montant mensuel total
des retraites***
(base + complémentaires)

Revalorisation envisagée
(taux indicatif – non définitif)



Jusqu'à 1 260 €

+ 1,7 %

selon la prévision habituelle



De 1 260 € à 1 281 €

**Hausse potentiellement
réduite progressivement**



**De 1 281 € à 2 000 €
environ**

**Hausse inférieure à 1,7 %
possible**



**D'environ 2 000 €
à 2 034 €**

**Hausse potentiellement
très faible**



Au-delà de 2 034 €

Gel possible : 0 %

À savoir

- Le projet se fonde sur le **montant total des pensions obligatoires** de base et complémentaires perçues par une personne, et non sur la seule pension versée par l'Assurance retraite.
- Les taux précis par tranche ne sont pas encore définitivement fixés.

Source : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2027 (Assemblée nationale).



À retenir

Le gouvernement propose une revalorisation modulée en fonction du **montant total** des pensions. Le seuil de 1 260 € ne signifie donc pas que toutes les pensions supérieures seront gelées : une **baisse du taux de hausse** est envisagée par paliers, avec un gel possible pour les pensions les plus élevées.



Suivez l'examen du PLFSS 2027, les amendements et le vote final.
La situation peut évoluer d'ici le 1^{er} janvier 2027.

OCD Consulting